



Parents d'Elèves de l'Enseignement Public

Les valeurs que nous défendons :

Primauté éducative de la famille

Premiers éducateurs de leurs enfants, les parents doivent apporter présence et soutien pour les aider à construire leur avenir.

Membres actifs de la communauté éducative, les parents PEEP s'engagent pour que l'école offre à tous les mêmes chances de réussir.

Indépendance et diversité

Les parents PEEP affirment leur indépendance politique, syndicale et religieuse. Respectueuse, ouverte et tolérante, la Fédération PEEP a su défendre et faire évoluer son statut de première Fédération de parents d'élèves créée.

Défense de l'école publique

Les parents adhérents agissent pour contribuer au développement d'une école publique et laïque fondée sur la tolérance et le respect de chacun. La PEEP initie des projets pour une école mieux adaptée aux enfants, ouverte sur l'extérieur et qui les prépare à la société de demain.

Intérêt de l'élève et de l'étudiant

De la maternelle à l'université, les parents PEEP agissent pour faciliter le développement et l'épanouissement de tous les enfants dans le respect de leur diversité et dans leur intérêt.

Sens de l'écoute et du dialogue

A l'écoute des parents, la Fédération PEEP bâtit l'environnement de l'enfant et défend l'intérêt des familles par sa capacité au dialogue. Rechercher l'adhésion et l'appui de ses membres pour mieux les représenter et dynamiser son action. Les parents sont ainsi de réels partenaires des acteurs du système éducatif.

Force de réflexion et de proposition

Soucieuse des préoccupations des parents, forte du relais de ses associations locales, départementales et régionales, la PEEP mène des réflexions de fond et s'engage sur de nombreux thèmes éducatifs.

Au service des parents

La Fédération propose aux parents de nombreux outils et services : des conseils en séjours linguistiques, des assurances (25 ans de partenariat avec les MMA), de la formation, des informations via son site web et son magazine, des outils et des documents pratiques.

Nos champs d'action :

Acteur et interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, de l'échelon local à l'échelon national, la fédération contribue aux débats du monde éducatif représentant les parents d'élèves dans toutes les instances de concertation où ils ont une place.

Elle regroupe 5 187 associations affiliées qui lui permettent de défendre les intérêts des élèves et des parents sur le terrain. Son action repose sur des principes qui mettent l'élève au coeur des débats et reconnaissent les parents comme premiers éducateurs de leur enfant.

Nous agissons au quotidien pour :

- **un enseignement de qualité pour tous et la continuité du service public**, (notamment par le remplacement immédiat des enseignants absents et l'accueil des enfants les jours de grèves) ;
- **la promotion de la lecture, base de tous les apprentissages**, savoir mais aussi aimer lire. Nous avons mis en place, en 1985, le Grand Prix des Jeunes Lecteurs qui connaît chaque année un succès croissant ;
- **la prise en compte des rythmes biologiques dans l'aménagement du temps de l'enfant** ;
- **la mise en place d'une véritable politique de santé scolaire** ;
- **la mise en place d'une véritable politique de prévention de toutes les formes de violence** (verbale, physique, toxicomanie, racket, maltraitance) ;
- **l'apprentissage des langues vivantes** dès l'école primaire ;
- **l'ouverture de l'Ecole sur l'Europe**, une orientation préparée et choisie, pour que chaque enfant puisse aller au maximum de ses possibilités ;
- **la formation tout au long de la vie** ;

Pour chaque APE (Association de Parents d'Elèves) locale c'est :

- **être efficace** au sein de chaque école, collège ou lycée, en faisant partie d'un mouvement reconnu et structuré par l'affiliation à une A.D. (Association Départementale) premier interlocuteur des APE qui assure la coordination de l'action au niveau départemental, en particulier grâce aux liens qu'elle tisse avec l'Inspection académique et le Conseil général ;
- **bénéficiaire d'informations** sur le système éducatif et d'aides à la résolution des problèmes quotidiens de l'école ;
- **permettre aux parents adhérents** de représenter les parents d'élèves dans les conseils de classe, les conseils d'école et les conseils d'administration des établissements mais aussi dans les commissions cantine, de bourses, d'appel, d'affectation, de discipline ;
- **partager son expérience** avec d'autres parents PEEP en restant autonome.